



DELIBERATION 2025 10-01

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 095-200076222-20251007-20250901-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 06 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 octobre à 18h30, les membres du comité syndical légalement convoqués le 26 septembre 2025, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, Présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

Cette réunion fait suite à une première réunion fixée au 25 septembre 2025 qui n'a pas pu se tenir faute de quorum.

DELEGUES PRESENTS :

CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : Mme Bessodes d'Avernes, M. Visbecq de Clery en Vexin, Mmes Gallo-Grosos de Commeny, Mme Duchêne de Frémainville, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mme Bernard et Mme Le Boucher de Guiry-en-Vexin, Mme Dufour du Bellay-en-Vexin (ccvc), Mme de Smedt de Sagy, M. Vinolas de Seraincourt, Mme Lourtil de Vigny,

CCVVS : Mme Sorel d'Ambleville, M. Caurette de Chaussy, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, Mme Sophiyair de Saint-Clair-sur-Epte,

DELEGUES EXCUSES :

M. Picard et Mme Ripaud d'Ableiges, Mme Dumont Selhi d'Arthies, Mme Aglave-Lucas de Chars, M. Teilland et Mme Duflaut de Condécourt, M. Veres et Mme Barbieri de Magny en Vexin (ccvvs), Mme Lucas de Marines, M. Duchesne d'Omerville (ccvvs), Mme Plesse d'Us (ccvc),

COMMUNES NON REPRESENTEES :

Berville (ccvc), Boissy-l'Aillier (ccvc), Bréançon (ccvc), Brignancourt (ccvc), Cormeilles en Vexin (ccvc), Courcelles-sur-Viosne Frémécourt (ccvc), Genainville (ccvvs), Haravilliers (ccvc), Le Heaulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Longuesse (ccvc), Montgeroult (ccvc), Moussy (ccvc), Neuilly-en-Vexin (ccvc), Nucourt (ccvc), Saint-Gervais (ccvvs), Santeuil (ccvc), Théméricourt (ccvc), Theuville (ccvc), Wy dit Joli Village (ccvvs),

AUTRES PERSONNES PRESENTES : Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin et Pairé secrétaire du SI Conservatoire du Vexin.

Au total, 14 maires ou délégués sont présents, représentant 14 des 43 communes adhérentes. Aucune obligation de quorum n'est exigée pour cette réunion faisant suite à celle du 25 septembre, annulée faute de majorité de membres présents.

La séance est ouverte à 18h30.

Mme Pairé est nommée secrétaire de séance.

Projet d'établissement 2025/2031

Le décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 ainsi que l'arrêté du 15 décembre 2006 relatifs au classement des établissements d'enseignement artistique prévoient que "ces derniers doivent, en cohérence avec le schéma départemental de développement des enseignements artistiques et le plan régional de développement des formations professionnelles, établir un projet d'établissement ; ce document, validé par la collectivité territoriale, présente les choix pédagogiques, artistiques et culturels ainsi que le plan pluriannuel de réalisation".

Le projet d'établissement 2025/2031 comporte en annexes :

- Le règlement des études,
- Le règlement intérieur des usagers,
- Le règlement interne des personnels,
- La charte éthique égalité VHSS

Le document complet a été adressé aux délégués en accompagnement de la convocation à la présente réunion de Comité Syndical.

En séance, le Projet d'Etablissement a fait l'objet d'une présentation audio-visuelle exposée par Sandrine Belgrine Rever Directrice du Conservatoire.

A l'issue de cette présentation, sans question ou remarque complémentaire, **le Projet d'Etablissement 2025/2031 a été mis au vote et approuvé à l'unanimité.**

VOTES : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 14

*Certifié exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication le :*

La Présidente :

Pour extrait certifié conforme,
Le 07 octobre 2025
La Présidente,
Catherine Carpentier